

DOMAINE PLOMB - AVEC MENTION (INITIAL)



Formation à distance 100% E-learning (ouverte sous 48h maximum) sur notre plateforme LMS (Learning Management System) accessible 24h/24 et 7J/7. Les délais d'assistance technique au stagiaire (lorsque l'aide n'est pas apportée immédiatement) sont de 48h maximum soit par téléphone (04.66.21.21.46) ou depuis le forum de discussion.



35 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 689,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 24h00 et 72h00

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Des quiz d'auto-évaluation (théoriques et pratiques) sont à réaliser tout au long du parcours en E-learning, exercice pratique à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360°, étude de plan, corrigés en ligne.

Moyens de contrôle de l'assiduité : attestation(s) d'assiduité ; certificat de réalisation ; attestation(s) de présence FOAD et relevé(s) de connexion ; Examen de validation des acquis : QCM sans mention 40 questions (score minimum à atteindre 60%) + QCM avec mention 30 questions (score min à atteindre 60%)

FORMALISATION

«p» Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac) «/p»

«p» ! Pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier, il vous faudra obtenir la certification de



PUBLIC

Toute personne qui souhaite se certifier dans le domaine Plomb avec mention.



PRÉREQUIS

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment ; Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ; Soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ; soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment.
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : disposer d'un ordinateur ou tablette ou PC (carte son et enceinte), d'un navigateur récent et d'une bonne connexion internet.



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, applicable au 1er septembre 2024, dans le domaine Plomb avec mention. Maîtriser les méthodes de mesurage ; Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage ; Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ; Maîtriser l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb ; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité ; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions ; Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués ; Connaît le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile ; Savoir réaliser des prélèvements d'écaillures de revêtements susceptibles de contenir du plomb ; Savoir repérer et qualifier les différentes dégradations possibles ; Savoir formuler des préconisations de travaux



personne du domaine concerné auprès
cet OC.</p>

PARTICIPANTS

Nombre maximum : illimité 0

adaptées aux types de dégradations observées ; Savoir réaliser un prélèvement de poussières au sol ; Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ; Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb



PROGRAMME

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures; L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures ; Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes exposant des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ; conséquences sur la santé de l'exposition au plomb ; Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb ; Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation ; Les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique ; L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.



FORMATEURS

Module e-learning - Nos formateurs référents (plus de de 5 ans d'expérience métier) répondent à vos questions sur la hotline de notre plateforme LMS tout au long de votre parcours. Nous vous recommandons de compléter ce module E-Learning avec minimum 2 heures de tutorat-accompagnement avec un formateur expert pour préparer le passage de la certification dans les meilleures conditions (devis sur demande).



MOYENS PEDAGOGIQUES

Vidéos de formation en ligne enregistrées (pas de direct), exposés et cours sous forme de vidéo animées par des professionnels de leur domaine d'activité. Le stagiaire dispose d'un accès libre (identifiant et mot de passe personnel) quand il le souhaite (24H/24 et 7J/7) et suit le programme de formation à son rythme. Hotline accessible avec réponse de nos experts sous 24h.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46



Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 100% (1 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

